

# LA CLISSE

## PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Les zones dans lesquelles s'applique le permis de démolir (L.430-1-e & 430-2 et suivants du C.U.)

DOSSIER D'APPROBATION  
*Conseil Municipal du 22 mai 2018*  
Vu pour être annexé à la délibération du 22 mai 2018,  
le Maire

LE PERIMETRE A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE PERMIS DE DEMOLIR (ARTICLE L.211-1 DU C.U.) CORRESPOND A LA TOTALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL.

